

3 Développer les mobilités



Charte des aménagements sur le réseau cyclable départemental

PLAC ROUTES & DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN LOT-ET-GARONNE

POURQUOI ?

Véritable guide pratique élaboré par le Département en lien avec les EPCI, les structures partenaires (État, Région, ADRT47...) ainsi que l'ensemble des associations d'usagers de modes doux, cette charte donne un cadre de référence unique pour garantir une homogénéité de traitement et une continuité de qualité des itinéraires cyclables.

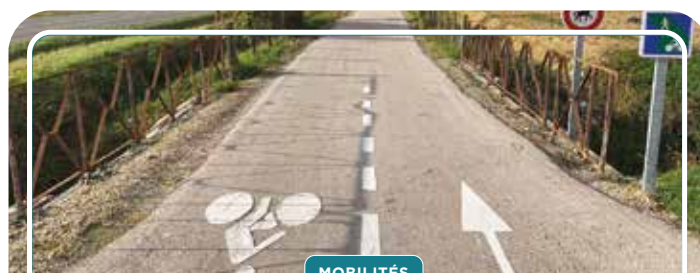
Si son respect permet aux communes et EPCI de bénéficier du soutien financier du Département pour la réalisation des itinéraires cyclables départementaux en agglomération, elle se veut aussi une boîte à outils à destination de toutes les collectivités du Lot-et-Garonne qui ont besoin d'ingénierie et de conseil pour leurs propres aménagements cyclables. Il s'agit d'un document de référence volontairement pragmatique pour s'adapter aux spécificités de vos territoires et à nos capacités financières respectives.

POUR QUI ?

Communes, communautés de communes et communautés d'agglomération

CONTACT

Hôtel du Département, 6 bis, boulevard Scaliger, 47000 Agen
Direction générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité, service Mobilités durables et Alternatives
contactroutes@lotetgaronne.fr / 05 53 69 41 01



MOBILITÉS

CHARTE DES AMÉNAGEMENTS SUR LE RÉSEAU CYCLABLE DÉPARTEMENTAL

PLAC ROUTES & DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

ENTRE NOUS
IL N'Y A QU'UN PAS.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

+ d'info



www.lotetgaronne.fr/kiosque/charte-des-amenagements-sur-le-reseau-cyclable-departemental